

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MARS 2015

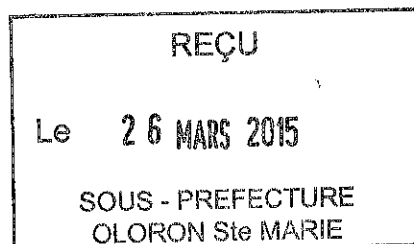
Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL Pianta, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

| | | | |
|-------------------|-------------------------|---|------------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Joseph LEES | à | Aimé SOUMET |
| | Michel BARRERE-MAZOUAT | à | Jean CASABONNE |
| | Anne VOELTZEL | à | Martine MIRANDE |
| | Dominique FOIX | à | Gérard ROSENTHAL |
| | France JAUBERT-BATAILLE | à | Laurent KELLER |
| | Françoise BESSONNEAU | à | Bernard AURISSET |
| | Marc OXIBAR | à | Fabienne MENE-SAFFRANE |
| | Denise MICHAUT | à | Dominique FOIX |
| | Pierre SERENA | à | Maylis DEL Pianta |
| | Valérie SARTOLOU | à | Michel ADAM |
| | Jean-Etienne GAILLAT | à | Bernard UTHURRY |
| | Robert BAREILLE | à | Aurélié GIRAUDON |
| | Christophe GUERY | à | André LABARTHE |

Suppléants : Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Marylise GASTON

RAPPORT N° 150319-02-ADM-



ETUDE FISCALE, JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET ORGANISATIONNELLE PREALABLE A UN EVENTUEL RAPPROCHEMENT DES TERRITOIRES COMMUNAUTAIRES : 2^{ème} PHASE

M. Lacrampe indique que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Pyrénées Atlantiques, voté à l'unanimité des membres de la CDCI le 24 février 2012, prévoit la fusion des communautés de communes du Piémont Oloronais, Aspe, Barétous, Josbaig. Cette proposition ayant été contestée, Monsieur le Préfet a accepté que se poursuive la réflexion autour de la constitution d'une nouvelle communauté, éventuellement élargie aux Communautés des Communes de la vallée d'Ossau et du canton de Navarrenx.

C'est ainsi que, dès la fin de l'année 2012, les 6 communautés de communes se sont engagées dans une réflexion commune et ont décidé d'engager une étude objective concrète sur les conséquences des divers modes de coopération avant d'aller plus loin dans la démarche.

La CCPO ayant été désignée Maître d'Ouvrage déléguée, le cabinet SEMAPHORES a été retenu en juin 2013 pour mener cette étude.

Le travail d'accompagnement consiste à étudier les scénarii de regroupement des EPCI concernés (EPCI au demeurant très différents au regard des compétences exercées, des modes de fonctionnement et de financement) et à proposer un processus d'harmonisation plus ou moins lissé dans le temps.

Une étude fiscale et financière (phase 1) a précédé l'étude permettant de prévoir, jusqu'à l'application, l'harmonisation des compétences mais aussi des modes d'organisation, de gestion et de financement (phase 2).

Cette approche pluridisciplinaire doit permettre ainsi d'aider à définir et à mettre en œuvre, dans le respect de l'autodétermination des Communautés de Communes, un scénario préférentiel intégrant aussi les modalités de nouvelle gouvernance intercommunale.

Dans ce cadre d'intervention, la 1ère partie de l'étude a déjà été réalisée conformément au cahier des charges initial et s'est élevée à 15 075 € HT, soit 18 029.70 € TTC.

Pour la 2^{ème} phase, compte tenu du choix du scénario n° 6 (avec Aspe), le montant prévisionnel s'élève à 20 525 € HT, soit 24 547.90 € TTC.

Une convention sera signée avec chaque collectivité pour régler les modalités de participation qui seront calculées au prorata du nombre d'habitants.

Oùï cet exposé,

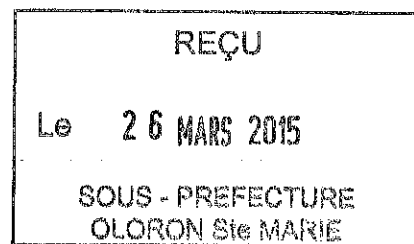
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SE PRONONCE favorablement** sur l'opportunité d'engager la 2^{ème} phase de l'étude préalable à un rapprochement éventuel des territoires communautaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le cabinet SEMAPHORES et à régler les dépenses correspondantes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les autres communautés de communes

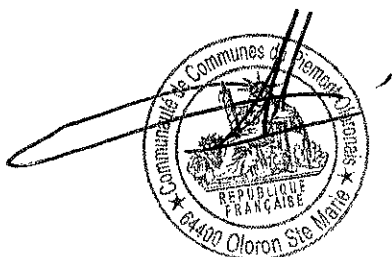
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mars 2015

Suivent les signatures

Affiché le 26.03.15



Le Président



Daniel LACRAMPE